

Chaque année dès les premiers grands froids le gouvernement déclenche le plan hivernal en mettant à l'abri des SDF afin qu'il n'y ait pas de mort dans les rues. Pour les personnes sans logement c'est l'hiver toute l'année, l'hébergement ne se mesure pas au thermomètre, c'est toute l'année que la rue tue !

PLAN HIVERNAL

Le gouvernement change Les problèmes demeurent

Le 3 décembre 2012, Cécile Duflot Ministre du Logement lance un appel à l'archevêché de Paris afin de mettre ses bâtiments à disposition pour l'accueil des SDF !

Comme tous les ans, à l'approche des grands froids les Directions Régionales et Interdépartementales de l'Hébergement et du Logement lancent leurs traditionnelles circulaires pour recenser les places disponibles pour accueillir les personnes à la rue. Les associations d'aide aux SDF estiment que 150 000 personnes seraient à la rue pour un dispositif de 18 000 places mobilisables au plus fort de l'hiver.



Union
syndicale
Solidaires

La situation est dramatique !

- Toujours plus de familles expulsées ou à la rue sans solution d'hébergement ou en attente d'un logement DALO.
- Des campements se pérennisent sur tout le territoire.

Pour répondre à l'urgence, la réquisition !

Le gouvernement réfléchit et envisage sous conditions financières et juridiques la réquisition des bâtiments vides de l'État et de la collectivité publique pour ...2013

Assez de tergiversation !

C'est tout de suite qu'il faut recenser tous bâtiments et les logements vides et imposer la réquisition.

Arrêt immédiat de toutes les expulsions !

Sud santé Sociaux demande l'arrêt de toutes les expulsions (squats et campements de Roms) indignes pour un gouvernement de gauche et dénoncées par de nombreuses associations dont Amnesty International.

Pendant la crise, la casse des CHRS continue !

La baisse des budgets, les fusions et regroupements organisés depuis des années s'inscrivent dans une démarche de rentabilité et de réduction des coûts.

Cette politique orchestrée par le gouvernement précédent, accompagnée et soutenue par nos employeurs se traduit par :

- Le gel des postes qui disparaissent au fil du temps, et des licenciements.
- L'externalisation des emplois (remplacement des veilleurs de nuit par des vigiles, ménage)...
- La précarisation des emplois, remplacement des CDI par des CDD, embauche de contrats aidés sur des postes éducatifs.
- La dénonciation des accords RTT et des usages.

La réforme du «logement d'abord» vise à réduire et à terme à supprimer les places en CHRS, les transférant vers les pensions de famille, lieu d'accueil à bas coût ou des dispositifs non pérennes comme Solibail.

La mise en place de la convergence tarifaire pénalise l'accompagnement social alors qu'au regard de l'augmentation des difficultés des personnes, cela devrait être une priorité.

L'attribution des heures de suivi des personnes et des familles est codifiée selon «un barème» qui donne droit à des heures d'accompagnement vers le logement.

**C'est tout l'accompagnement
social qui est sacrifié !**

Fédération
Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 4/12/2012

L'accompagnement d'un public en grande précarité vers le logement n'est plus une priorité mais un luxe qui pèse sur les budgets.

Les salarié-e-s se retrouvent de plus en plus souvent à travailler seul-e-s et/ou à gérer des situations difficiles, voire de violences sans aucun soutien de leur hiérarchie qui n'hésite pas à les culpabiliser en les rendant responsables de mauvaises pratiques professionnelles !

Il est temps de réagir !

Le manque d'effectifs, les restructurations, la gestion à flux tendu, l'impression de n'être plus que des opérateurs garants de procédures... conduisent à une perte du sens du travail et génère une grande souffrance.

L'employeur est responsable de la sécurité physique et psychologique des salarié-e-s, avec une obligation de résultat.

Pour Sud santé sociaux, utilisons le CHSCT partout où il y a danger, pour faire valoir le droit de retrait.



POUR SUD SANTÉ SOCIAUX, LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL N'EST PAS UNE FATALITÉ !

Mobilisons nous pour exiger toute l'année de l'État une reconnaissance et des moyens pour exercer notre mission de réinsertion et d'accompagnement social !



Nous demandons des réponses immédiates pour l'hébergement.

Convergence des luttes avec les familles expulsées, les divers campements, les collectifs constitués, pour dire NON aux expulsions !

APPLICATION DE LA LOI DE RÉQUISITION !

Fédération
Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 4/12/2012

